



Juillet 2020

Contribution du Conseil de développement à la démarche METAMORPHOSES

LA TENTATION DU REPLI DEMOCRATIQUE EN TEMPS DE CRISE?

A compter de la mi-mars 2020, un certain nombre de décisions prises au niveau national par le Parlement ou le gouvernement, au regard des risques encourus par la population et du besoin d'accélérer la décision publique (état d'urgence sanitaire, mesures limitant la liberté d'aller et venir ou de réunion, possibilité de ne pas consulter les commissions et organismes consultatifs), ont institué un isolement de droit, impacté la vie quotidienne, les libertés individuelles et collectives de manière uniforme, sans distinguer les différents niveaux de difficultés rencontrées au niveau local (règle du 1km, fermeture des marchés par exemple).

La place des maires a aussi été questionnée pendant la période de pandémie: accroissement de leurs prérogatives (renforcement des pouvoirs des exécutifs par rapport aux assemblées, arrêté imposant le port du masque sur la voie publique) ou instauration d'un rapport de subsidiarité avec les autorités nationales (choix stratégiques fait par les services de l'Etat en région, mise en œuvre par les acteurs locaux)? D'autant qu'il faut attendre le 28 juin pour organiser le second tour des élections municipales, ce qui a compliqué la coordination politique.

Ce contexte n'a pas facilité l'intégration de la participation citoyenne, y compris pour la définition de mesures définies localement.

Or, dans ses différents travaux, le Conseil de développement a insisté sur la place et le rôle du citoyen dans la vie de l'agglomération, réseau de bénévoles engagés, relais de proximité des communes aspirant à un partage de la gouvernance, à des espaces de dialogue... Il est également sensible à la lutte contre les préjugés, les discriminations, la dimension humaine et sociale de l'action publique et plus généralement à la consolidation des liens sociaux : encourager les initiatives citoyennes, instaurer une culture de la communication transparente, concerter et coconstruire, développer la démocratie participative... sont autant de pistes pour maintenir le lien entre élus et habitants, et pourquoi pas pour faire face à une crise ?

Les instances de démocratie participative mises de côté pendant la crise, c'est toute une dynamique qui a été brisée, une capacité à réagir rapidement qui a été méconnue, alors qu'elles ont déjà fait la preuve de leur capacité à réagir dans des délais contraints.

Alors, quelle place pour le citoyen dans la gestion de crise ? Quel plan de continuité des activités pour la démocratie participative ? Quelle place pour les libertés publiques ?

Comment muscler le pouvoir d'agir des citoyens en temps de crise, leur redonner la capacité à faire face ?

S'il ne s'agit pas de prétendre planifier l'inconnu, l'imprévisible, une marge existe très certainement pour mieux associer les habitants en faisant preuve de pragmatisme, en anticipant les changements à court terme ou futurs. Le Conseil de développement est notamment une réserve de citoyens qui peut agir, qui connaît aujourd'hui mieux le fonctionnement de la métropole et peut être mobilisé.

C'est pourquoi il propose **4 pistes de travail** qui questionnent directement :

- sa capacité d'auto-organisation (1),
- sa capacité d'être dans l'action et dans l'actualité (2),

ou invite les acteurs du territoire à s'interroger sur:

- leur capacité à poursuivre collectivement le récit commun du territoire, à faire son Histoire, à réparer notre territoire (3),
- leur capacité à reconnecter les lieux de décision avec les citoyens (4).

1- Se préparer et construire la résilience du Conseil pour garantir ses missions : un plan de continuité de ses propres activités en temps de crise

Le Conseil de développement, espace permanent de dialogue et de démocratie locale, ouvert vers l'extérieur, peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à la métropole et contribuer à améliorer la qualité des services publics et des politiques publiques. Compte tenu de ses missions, il estime devoir assurer la continuité de ses activités en temps de crise et faire face aux événements auxquels il est confronté.

Toutefois, un plan de continuité de ses activités n'a de sens que s'il est connecté à celui de la métropole et que celle-ci laisse une place au Conseil pour s'exprimer, débattre en situation de crise et maintient ses moyens de fonctionnement (locaux, budget, informatique, ressources humaines...).

Le déclenchement des plans de continuité d'activité (PCA) implique par conséquent une information réciproque.

*** Identifier les risques et leurs conséquences potentielles :** en quoi la situation affecte-elle les objectifs du Conseil de développement ?

- Négation du rôle actif du citoyen et infantilisation de celui-ci
- Mise de côté de mains d'œuvre bénévoles pouvant agir
- Faire taire les voix éventuellement discordantes
- Concentrer les pouvoirs: choix de politiques ou services sans consultation, participation des habitants
- Incompréhension vis-à-vis des décisions publiques prises
- Indisponibilité des ressources (humaines, techniques, budgétaires, communication) mobilisées sur d'autres missions par la collectivité
- Rupture d'activité et du collectif (mobilisation, engagement...)

*** Définir les objectifs et besoins en continuité** (périmètre des activités essentielles à maintenir quelle que soit la situation sociétale)

Externes

- Contribuer à l'intérêt général, à la construction de réponses concrètes, d'actualité et utiles
- Respecter la participation citoyenne, comme pilier de la démocratie: alerter les pouvoirs publics sur le vécu des habitants, signaler des incohérences...
- Pouvoir compter sur un Conseil de développement responsable
- Garder un lien avec l'exécutif métropolitain et l'administration pour la compréhension des décisions, même si certaines activités du Conseil doivent être mises en standby (comprendre le fonctionnement de nos partenaires en temps de crise)
- Garder le lien avec les partenaires extérieurs comme la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD), les autres conseils, instances de participation citoyenne, voisins allemands...
- Réactivité d'une assemblée installée qui peut s'adapter et travailler vite en réponse à l'urgence.

Internes

- Garder le lien social entre les membres, y compris en mode dégradé, assurer la permanence
- Maintenir le collectif et éviter une rupture totale d'activité
- Saisir l'occasion de travailler autrement, d'innover

¹ **Précaution :** les propositions émises doivent bien évidemment tenir compte des règles de protection des personnes et être dimensionnées à notre capacité réelle de mobilisation humaine, technique et financière (ex :communication)

Garder une cohérence avec les valeurs et préconisations du Conseil

Maintenir un niveau d'information et de communication utile

*** Ressources à mobiliser en assurant la sécurité des personnes - Rôle des membres et de la direction de projet**

Temps d'adaptation acceptable: à quel moment déclencher le plan de continuité des activités du Conseil de développement? Retour à l'activité normale?

Réunions en ligne avec des outils accessibles à tous

Engagement des membres sur des missions de service public

Maintien, au moins partiel, de la disponibilité de la direction de projet

Outils d'information et de communication autonomes: une communication de crise pour qui?

Identifier dès l'installation du Conseil un interlocuteur « référent PCA » et/ou son-sa suppléant-e et prévoir sa désignation dans le règlement intérieur (qui mentionnera l'existence d'un PCA et prévoira les niveaux de mise en œuvre selon les risques, les exercices de déclenchement)

Un premier objectif identifié: maintenir le lien et la communication entre les membres

-Mobiliser le groupe communication et la direction de projet (organisation de réunions virtuelles, circulation des informations utiles, mails, Newsletter...).

-Former et doter les membres d'outils de partage d'informations permanents et de travail à distance : visioconférences, groupe WhatsApp, liste diffusion sms, ShareCan, Framadate, Google doc....

- Garantir les accès aux outils numériques, serveurs de la collectivité pour les activités du Conseil.

- Garder l'option d'une autosaisine spécifique en temps de crise en sollicitant des experts extérieurs.

2- La mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux capables de combiner court terme (opérationnel) et long terme (stratégique) dans ses travaux

Que pourrait apporter le Conseil de développement, réseau d'acteurs, au territoire dans la situation d'une crise sanitaire? Il ne s'agit pas ici d'externaliser l'action publique mais d'inclure les citoyens dans l'action publique.

*** Être un vecteur individuel et collectif d'informations** (montantes et descendantes)

- Veiller à ce qu'elles soient compréhensibles, transparentes et disponibles.

- Mobiliser nos outils de communication, aller au plus près des habitants, entreprises, associations...

- Relayer les informations nécessaires auprès de notre entourage, de nos réseaux...

*** Se mobiliser sur des actions concrètes**

Et montrer que cette assemblée citoyenne peut combiner actions dans le court terme et réflexions à long terme.

- Constituer une « réserve citoyenne », bénévoles prêts à contribuer de manière individuelle et temporaire au service public ou à aider les associations (ex: mises sous pli, répondre au téléphone, appeler des personnes isolées...) et adopter une « charte de mobilisation » des membres en situation de crise.

- Etablir un listing des membres du Conseil volontaires pour contribuer, en cas de besoin, aux actions menées (ex distributions, collectes, mises sous pli...), dans le cadre du respect de la réglementation et de la santé des personnes.

- Formaliser des partenariats avec des collectifs citoyens (ex associations, CD,...) pour organiser les actions de solidarité avec les acteurs publics.

- Proposer une forme de mécénat de compétence auprès des associations, des services publics...

*** Rendre des avis opérationnels dans des délais rapprochés**

- Organiser le Conseil pour qu'il soit en capacité de donner un avis opérationnel dans un temps court (cf. point sur le PCA)

- Donner un avis/ des préconisations sur la mise en œuvre des consignes des autorités nationales ou locales lorsqu'une marge de manœuvre existe (ex: la tenue des marchés, restriction de visites dans les maisons de retraite), pour une meilleure acceptabilité des décisions par les habitants et un moindre impact économique.

*** Participer à l'anticipation**, aux temps de réflexions de la collectivité sur son propre PCA (concerne l'organisation interne) **et à l'évaluation**.

- Participer à un équivalent au Conseil consultatif mis en place par la Ville de Strasbourg à l'échelle eurométropolitaine.

- Préparer les citoyens (ex: ce qui a été fait pour les gestes 1er secours après les attentats): apprendre à gérer sa peur et comprendre les réactions de l'autre, prise de recul ...

- Partager un point sur le retour d'expérience des collectivités pour identifier de quoi elles ont manqué pendant la crise et ajuster les propositions.

- Etre informé de la construction du PCA de la collectivité et en partager le contenu pour une meilleure compréhension et acceptabilité des actions mises en œuvre.

3- S'organiser pour le maintien d'une agglomération vivante :

Un véritable plan de continuité de vie sociale à inventer avec tous les acteurs du territoire

Après avoir dépassé la vague émotionnelle, il faut réussir à réinvestir le présent et construire le futur. Les habitants ont envie et besoin d'une agglomération plus proche et solidaire, protectrice et rassurante, en résumé vivante, y compris en temps de crise. Être ensemble, contribuer collectivement à définir l'intérêt général, faire communauté prend un sens nouveau en cas de crise, période pendant laquelle il faut veiller à ne pas accentuer les fractures mais plutôt à consolider le fait social, le sentiment d'appartenance.

***Disposer d'une cartographie complète du « qui fait quoi et qui est responsable de quoi » pour coordonner les acteurs**

- Définir l'échelle géographique opportune pour satisfaire l'ensemble des besoins avec une organisation optimale.

- Définir aussi quelles seraient les fonctions, activités concernées? Qui peut utilement intervenir (association, entreprise, collectivités...)?

*** Dispenser une information coordonnée et complète à la population**

- un canal d'information permettant à la collectivité de diffuser l'information locale à tous (les médias ont été et sont souvent anxiogènes)

- Adapter les outils d'information et de services aux personnes vulnérables et âgées qui ne disposent pas d'internet (fracture numérique) : ex communication par la télévision locale et quotidiens.

*** Faire perdurer les initiatives solidaires pour apporter un soutien, renforcer les liens**

- « Liberté, égalité, fraternité » en temps de crise: assurer un accès pour tous au logement, à l'alimentation, la santé, aux services...

- Lancer une campagne d'inscription sur les listes du plan canicule en mairie ou dans des lieux publics (ex grandes surfaces) pour compléter l'identification des plus fragiles.

- Chaque personne est concernée, aucune ne doit être exclue et notamment les plus fragiles.

- Tous les territoires doivent être pris en compte dans le maintien des liens sociaux, en proximité.

*** Maintenir une vie sociale (proportionnée aux contraintes) en préparant des solutions nouvelles de maintien des liens sociaux**

- Lister les contributeurs à l'animation de la vie sociale et voir avec leurs représentants comment on aurait pu faire autrement.

- Garantir l'accès à la pédagogie, à l'éducation et mettre à disposition des moyens (ex: matériel pédagogique disponible).

- Prévoir des « stocks » d'activités sportives, culturelles... adaptées (vidéo, visites virtuelles...).

- Permettre aux agents publics et aux salariés de contribuer à d'autres missions quand les leurs sont gelées ex: aider les associations (valoriser en mécénat de compétence), aider les autres services surchargés, les entreprises...

- Proposer une « bourse de bénévolat temporaire », en protégeant les intervenants (assurance).

4- Enfin, qu'en est-il des libertés publiques en temps de crise?

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi » - Déclaration des Droits de l'Homme 1789.

Une période de crise nous fait prendre conscience non seulement des nécessités sociales mais également de notre propre responsabilité. Si l'opportunité de restreindre une liberté comme le déplacement n'a pas été remise en cause dans un premier temps, la manière de mettre en œuvre les libertés et contraintes n'a pas toujours été comprise.

Une série de questions ont été soulevées:

- Faut-il mettre des priorités parmi les libertés publiques en temps de crise et en fonction des caractéristiques de celle-ci? Comment préserver au mieux les libertés individuelles pour faire perdurer le lien social ?
- Le citoyen peut-il être « mis de côté » ou doit-il participer en amont à la définition du champ des restrictions? Faut-il imaginer un nouveau contrat élus-citoyens ? Revaloriser les pouvoirs locaux en temps de crise, améliorer la décentralisation pour mieux adapter les réponses aux situations locales ?
- Quels droits protéger absolument ? protection des données, achats éthiques, informations responsables...
- Comment maintenir les processus démocratiques, la participation étant un principe démocratique ?
- Le médiateur de la République peut-il être sollicité? Comment manifester son désaccord avec les mesures prises et mettre en œuvre sa liberté d'expression?
- Comment veiller à ce que la restriction des libertés physiques soit proportionnelle au degré du risque associé ?